

IRSAM CRIADV

Créé en septembre **1998** à Marseille, le CRIADV est un centre d'expertise dans la déficience visuelle qui propose un dispositif d'accompagnement en milieu professionnel.

Au titre de prestataire AGEFIPH et FIPHFP, son activité principale est celle visant le maintien dans l'emploi et à l'insertion professionnelle.

Fort de notre compétence dans le champ de la compensation du handicap, de notre expérience de terrain et de notre réseau sur la région PACA, nous proposons désormais aux acteurs du service public, entreprises et associations, des prestations en accessibilité numérique afin de favoriser l'autonomie des personnes porteuse de handicaps dans le cadre défini par la loi en vigueur en juin 2025.

A PROPOS DE L'ASSOCIATION IRSAM

Crée il y a plus de **165 ans** à Marseille, l'Association IRSAM est une association Loi 1901 reconnue d'utilité publique, appartenant au secteur médico-social.

Elle accompagne des personnes en situation de handicap présentant majoritairement une déficience sensorielle, dans des établissements spécialisés, en milieu ordinaire et dans des centres d'apprentissage et de formation.

Elle gère à ce jour **44** établissements, dispositifs ou services en région Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et à La Réunion et accueille près de **4800** enfants, adolescents, et adultes.

INTERVENANTE



MAEVA MUSSARD

Maeva est titulaire d'un master en ergonomie « *facteur humain et ingénierie des systèmes d'information* » (EFHISI) et en « *Psychologie ergonomique et cognitive* » permettant une approche spécifique en termes d'accessibilité. Issue d'un parcours en ergonomie et facteur humain, ses compétences allient l'ergonomie et la connaissance des systèmes d'informations.

Maeva accompagne les entreprises et services publics dans la mise en conformité de leurs sites web avec les normes RGAA. Grâce à son expertise en conception centrée sur l'utilisateur, elle réalise des audits d'accessibilité, propose des recommandations concrètes et anime des formations pour garantir un web plus inclusif. Son approche permet de respecter les exigences légales tout en améliorant l'expérience numérique pour tous les utilisateurs.

CONTACT

Pour tout renseignement et demande de devis :

IRSAM CRIADV
3 rue Abbé Dassy - 13007 MARSEILLE

Donatien CAILLOT
07 70 16 24 59
dcaillot@irsam.fr



Centre de Ressources pour l'Insertion et l'Accompagnement des Déficients Visuels

CRIADV

PRESTATIONS ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE




CRIADV
3, rue Abbé Dassy
13007 Marseille
Tél. 04 91 32 60 69
criadv@irsam.fr
IRSAM.FR

Au-delà du handicap sensoriel

IRSAM, association Loi 1901 reconnue d'utilité publique

L'ACCESSIBILITÉ NUMÉRIQUE

Qu'est-ce que c'est ?

L'accessibilité numérique vise à rendre l'ensemble des contenus et services digitaux, sites web et applications mobiles, perceptibles, compréhensibles, utilisables et robustes pour toute personne en tenant compte de tout type de handicap (auditif, visuel, cognitif, moteur), temporaire ou durable.

L'objectif est de permettre à tous les utilisateurs, sans discrimination, de percevoir, comprendre, naviguer et interagir, mais aussi créer du contenu et apporter leur contribution à l'univers numérique.



L'accessibilité numérique, un cadre légal à partir du 28 juin 2025

La mise en application de l'article 47 de la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances stipule que tous les services en ligne doivent être accessibles à tous.

À partir du 28 juin 2025, la loi EAA (Loi européenne sur l'accessibilité) impose aux entreprises de service public et à celles de plus de 10 salariés, les obligations suivantes :

- Publier une déclaration d'accessibilité suite à un audit d'accessibilité
- Etablir un schéma pluriannuel de mise en accessibilité et plan d'action annuel
- Mentionner la conformité sur la page d'accueil
- Mettre à disposition un moyen de signalement pour les utilisateurs

PRESTATIONS

Audit d'accessibilité

Réalisé sur la base du référentiel RGAA 4.1.2, l'audit a pour but d'établir, après analyse des critères d'accessibilité, **d'émettre des recommandations** de correction sur les points de non-conformité, avec **livraison d'un rapport d'audit** et de la **déclaration d'accessibilité**. Des temps d'échange avec le demandeur sont organisés en amont et en conclusion de l'audit.

Planification de mise en accessibilité

Cette prestation vise à créer et proposer un schéma pluriannuel et un plan d'action annuel (à afficher obligatoirement sur le site), suite aux résultats de l'audit d'accessibilité réalisé au préalable.

Ces schémas établissent les **priorités des actions** à mener pour améliorer l'accessibilité, la **stratégie globale** d'accessibilité numérique pour une période de plusieurs années, et un **plan d'action annuel**, précisant les mesures à mettre en place pour l'année en cours.

Cette planification sera réalisée collectivement lors d'une réunion ou atelier de 1h30.



Formation - Sensibilisation

Nous proposons en parallèle des prestations techniques, des formations et sensibilisations abordant les enjeux de l'accessibilité.

Celles-ci sont destinées :

- au **grand public**
- aux **équipes opérationnelles**

Le but est de les intégrer aux démarches et de diffuser les bonnes pratiques.

Le format est adaptable selon vos enjeux.

